

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 14 MAI 2024 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20240514-DM37-2024-05-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2024

Date de la convocation : 03/05/2024

Date d'affichage : 03/05/2024

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|-------------------|----------|---------|
| EN EXERCICE | PRESENTS | VOTANTS |
| 23 | 16 | 23 |

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mai, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 03/05/2024.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Mme DUFOUR Françoise – M CHOMAT Pascal - Mme VERPY Evelyne- M. Jean Marc VOLLE - M PADET René - Mme CARTON Marie Claude - M PONCET Marc - Mme PEILLON Jacqueline - M LAMURE Christophe - M YENIL Etienne - Mme CHABANNE Christelle - Mme BLANCHARD Claude - Mme COLOMB Florence - M CELEN Devris - M NAULIN Jean Yves -

Pouvoirs déposés : M BOULOGNE Jérôme donne pouvoir à Mme VERPY Evelyne - Mme TRIOMPHE Christine donne pouvoir à Mme DUFOUR Françoise – Mme DURON Josette donne pouvoir à M LAMURE Christophe - MME FERRE Odile donne pouvoir à M PADET René - Mme PERRIN Cécile donne pouvoir à M. DUPIN Gilles - Mme PALMIER Catherine donne pouvoir à M NAULIN Jean Yves - Mme DURON Sabrina donne pouvoir à Mme COLOMB Florence

SECRETAIRE DE SEANCE : M PONCET Marc

Objet : Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus

Citeo est issue du rapprochement d'Eco-Emballages, créée en 1992 pour organiser le dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers et d'Ecofolio, créée en 2007 comme éco-organisme chargé de développer le recyclage des papiers graphiques en France. Citeo est par ailleurs entreprise à mission depuis novembre 2022.

Œuvrer à réduire les déchets abandonnés d'emballages ménagers sur l'espace public fait partie de la responsabilité de la Société agréée en tant qu'éco-organisme agréé au titre de la filière REP Emballages ménagers. L'objectif de réduction des déchets abandonnés relève également, et plus largement, de la raison d'être de Citeo.

Au titre de cette Convention, la Société agréée s'engage à soutenir financièrement la Collectivité dans sa lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La Convention vise particulièrement à couvrir les coûts de Nettoiement optimisé des déchets abandonnés d'emballages ménagers supportés par la Collectivité. Elle prévoit également des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans

l'environnement.

La Société agréée propose également à la Collectivité un accompagnement technique, pour autant que cette dernière l'estime utile.

La Convention a pour objet de déterminer les conditions et modalités de versement par la Société agréée à la Collectivité des Soutiens pour la lutte contre les déchets abandonnés (dit Soutiens LDA).

Les dépenses concernées par le versement des Soutiens LDA sont les suivantes :

- Les dépenses liées à la prise en charge des opérations de nettoyage des déchets abandonnés diffus présents dans l'ensemble des espaces publics du territoire de la Collectivité ;
- Les dépenses liées aux Actions préventives et curatives appropriées pour diminuer les déchets abandonnés, dont les emballages ménagers, sur l'espace public.

Il est demandé au conseil d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'agence CITEO.

M. NAULIN apporte des précisions sur les financements des entreprises privées chargées des actions environnementales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

D'approuver la convention proposée

D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en découleront

D'autoriser M. le Maire à recouvrer les recettes et de les inscrire au budget de l'exercice en cours.

Secrétaire de séance
M. Marc PONCET



Monsieur Gilles DUPIN
Maire



Fait et délibéré à Balbigny,
Copie certifiée conforme
A Balbigny, le 14/05/2024